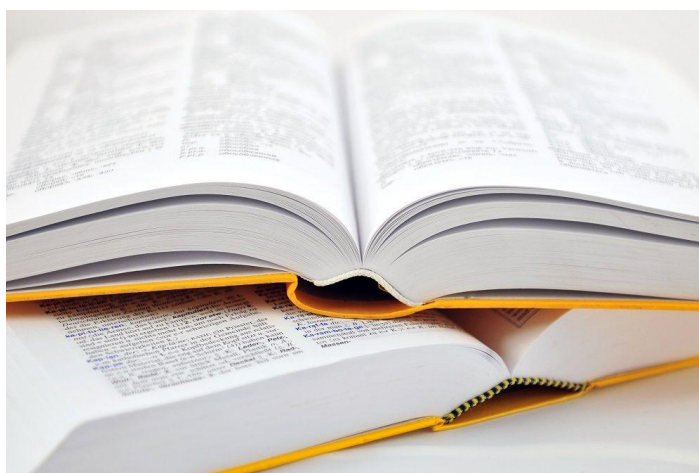


FIP et FCPI :

investir dans les PME et l'innovation tout en réduisant son impôt



Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) et les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) sont des solutions d'investissement permettant de soutenir le développement d'entreprises tout en bénéficiant d'un avantage fiscal. Ils offrent un potentiel de performance à long terme, mais comportent également un risque de perte en capital et une durée de blocage de l'épargne.

Le principe des FIP et FCPI

Les FIP et FCPI sont des fonds d'investissement collectifs permettant de financer des entreprises non cotées. Ils mettent en relation des épargnants, une société de gestion et des entreprises en développement.

Les épargnants investissent leur capital dans le fonds.

La société de gestion sélectionne les entreprises et pilote les investissements.

Les entreprises financées utilisent ces capitaux pour accélérer leur développement.

En contrepartie, l'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu dès l'année de la souscription.

Quelle différence entre FIP et FCPI ?

Les FIP : soutenir les PME régionales

Les Fonds d'Investissement de Proximité investissent principalement dans des PME régionales non cotées. Pour être éligibles, les entreprises doivent notamment employer moins de 250 salariés et réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.

Au moins 70 % de l'actif du fonds doit être investi dans ces entreprises situées dans des zones définies, notamment en Corse ou dans les territoires d'Outre-mer.

Les FCPI : financer l'innovation

Les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation investissent dans des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance.

Pour être considérée comme innovante, une entreprise doit développer des produits, procédés ou technologies nouveaux. Ce caractère innovant est validé par Bpifrance pour une durée de trois ans.

Comment fonctionne un investissement en FIP ou FCPI ?

1. La période de souscription

La société de gestion collecte l'épargne des investisseurs pendant une période limitée. L'épargnant décide alors de souscrire au fonds.

2. La période d'investissement

La société de gestion identifie les entreprises à financer et utilise les fonds collectés pour prendre des participations dans ces sociétés.

3. La gestion des participations

Pendant environ cinq ans, la société de gestion accompagne les entreprises financées dans leur développement. Durant cette période, l'épargne reste bloquée.

4. La sortie et le remboursement

À l'issue de la période d'investissement, la société de gestion cède progressivement les participations détenues dans les entreprises et redistribue les capitaux aux investisseurs.

Quel avantage fiscal ?

L'investissement en FIP ou FCPI permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 30 % l'année de la souscription. Cette réduction est calculée sur le montant investi net de frais d'entrée et au prorata du quota d'investissement éligible du fonds.

Plafonds d'investissement – FIP

Situation	Investissement maximal	Réduction maximale	d'impôt
Personne seule	12 000 €	3 600 €	
Couple	24 000 €	7 200 €	

Plafonds d'investissement – FCPI

Situation	Investissement maximal	Réduction maximale	d'impôt
Personne seule	75 000 €	22 500 €	
Couple	150 000 €	45 000 €	

Les frais à prévoir

Frais d'entrée

Généralement compris entre 3 % et 5 % du montant investi, ils sont prélevés une seule fois lors de la souscription et rémunèrent notamment le conseil.

Frais de gestion

Environ 3 % à 5 % par an de l'épargne gérée. Ils servent à financer le travail d'analyse, de sélection et d'accompagnement des entreprises par la société de gestion.

Exemple : pour un investissement de 10 000 € avec 3,5 % de frais d'entrée et 4 % de frais de gestion sur 8 ans, le coût total peut atteindre environ 3 550 €, soit environ 35 % du montant investi.

Points de vigilance

La durée de vie d'un FIP ou d'un FCPI est généralement comprise entre 8 et 12 ans.

Pendant cette période, l'épargne est bloquée.

Ces fonds investissent dans des PME en développement ou dans des entreprises innovantes. Le potentiel de croissance peut être important, mais le risque de perte en capital existe.

Avantages et inconvénients

Avantages

Réduction d'impôt sur le revenu

Diversification du patrimoine

Participation au financement de PME françaises

Accès à des entreprises innovantes ou régionales

Inconvénients

Épargne bloquée pendant plusieurs années

Investissement risqué

Frais de gestion relativement élevés

Vous souhaitez contacter nos conseillers ?

✉ info@maubourg-patrimoine.fr

☎ 01.42.85.80.00